

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 14 mai 1969

La séance est ouverte à deux heures.

### AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

#### TRAVAIL, MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION

**M. Charles Caccia (Davenport)** présente le 5<sup>e</sup> rapport du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

### QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

#### L'AIDE ACCORDÉE À LA «MELVILLE PULP AND PAPER COMPANY LTD.»

Question n° 1413—**M. Schreyer**:

1. A combien s'élève l'aide apportée par le gouvernement fédéral à la Melville Pulp and Paper Company Ltd. pendant chacune des cinq dernières années?

2. Quel montants de cette aide sont sous la forme de a) subventions, b) prêts (à quelles conditions), c) amortissement fiscal accéléré?

3. Qui est le propriétaire ou l'actionnaire majoritaire de Melville Pulp and Paper Company Ltd.?

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé)**: Le ministère de l'Expansion économique régionale m'informe comme suit: 1. Aucune.

2. Sans objet.

3. Sans objet.

#### \*LA NOMINATION D'AGENTS DES POSTES GRADE 6

Question n° 1624—**M. Orlikow**:

1. Combien a-t-on nommé d'agents des postes grade 6 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1969, et combien a-t-on l'intention d'en nommer de plus?

2. Quel traitement ces agents des postes (grade 6) vont-ils toucher?

3. A quoi est due cette augmentation du nombre des agents des postes (grade 6), et quelles sont les fonctions de ces agents?

4. Les agents des postes grade 6 touchent-ils une indemnité lorsqu'ils se déplacent dans leur voiture personnelle? Si oui, de combien est-elle?

5. Quelle somme est affectée aux indemnités de frais des agents des postes grade 6 pour l'année financière qui vient?

[Français]

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé)**: Monsieur l'Orateur, vu que la réponse à cette question est assez longue, la Chambre accepterait-elle de la consigner au hansard et de la considérer comme lue? 1. En 1967, on a fait les prévisions et la planification des besoins complémentaires en matière de surveillance dans le domaine de la distribution par facteurs, besoins découlant notamment du nouveau système d'évaluation des itinéraires qui devait être mis au point. Pour répondre à ces besoins, on a autorisé la création de 280 postes du groupe des opérations postales, au niveau 6. 146 de ces postes ont été comblés.

2. Échelle de traitement, classe 6: \$6,973-\$7,196-\$7,419.

3. Nous avons dû réviser la structure des fonctions de surveillance à l'égard du groupe des facteurs par suite de nouvelles méthodes qui ont été adoptées, dont la principale a trait au nouveau système d'évaluation des itinéraires, conçu et vérifié en collaboration avec l'Union des facteurs, et appliqué à la suite d'un accord de principe qui a été conclu entre l'Union et le Ministère. Le système est conçu en vue d'un partage équitable du volume du travail entre les facteurs et pour prévenir tout effet contraire que peuvent entraîner des modifications importantes d'itinéraire.

Ces agents doivent s'acquitter des tâches dont la description se trouve à la page 24 du manuel des normes de classification, groupe des opérations postales, catégorie de l'exploitation, manuel qui a été mis à la disposition des syndicats.

4. Oui, si les transports en commun ne sont pas disponibles ou qu'il ne serait pas pratique de s'en servir. L'indemnité milliaire est versée conformément au Règlement des voyages du Conseil du Trésor, aux taux qui suivent: a) Jusqu'à 5,000 milles contre pièce justifiant d'une assurance commerciale—13 cents du mille; sans pièce justifiant d'une assurance commerciale—12 cents du mille; b) pour chacun des 3,000 milles suivants avec ou sans pièce justifiant d'une assurance commerciale—12 cents du mille; c) pour chaque mille au-delà de 8,000 milles—9 cents du mille.

5. Aucune somme n'a été allouée spécialement à l'intention de ces surveillants. Les maîtres de poste peuvent autoriser tous les